

Guide pratique – demandes de visas de long séjour pour études en France

Comment saisir la demande sur France-visas ?

Avant toute demande de visa, il convient de créer un compte sur le portail France-visas :

<https://france-visas.gouv.fr/> .

Une fois le compte créé, une demande de visa de long séjour pour études, en tant qu'étudiant (**même pour les étudiants mineurs**) doit être saisie sur ce même portail.

Rappel de votre demande

> Lieu de résidence et de dépôt de la demande : Madagascar	> Destination : France métropolitaine
> Type de visa demandé : Long séjour (> 90 jours)	> Document de voyage : Passeport ordinaire
	> Emis par : Madagascar

Votre recherche

Vous avez besoin d'un visa.

Sauf si vous êtes :

- > étranger titulaire d'un titre de séjour français
- > étranger mineur titulaire d'un TIR ou d'un DCEM
- > citoyens de l'union européenne*
- > étranger titulaire d'un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un état de l'Union Européenne
- > ressortissant d'Andorre, de Monaco ou de Saint Marin.

*(ou de l'Islande, Lichtenstein, Norvège ou Suisse).

Votre projet

Votre projet :

Études

Motif principal du séjour :

Étudiant

Vos informations

Votre âge :

Conjoint de Français ou membre de famille d'un citoyen de l'UE ou assimilé ?

Oui Non

Quels justificatifs présenter dans le dossier de demande de visa ?

Madagascar fait partie des pays soumis à la procédure « Études en France ». La liste des pièces justificatives à fournir est donc la suivante :

- **Prérequis**
 - Photographie d'identité.
 - Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour...).
 - Un document de voyage (passeport), délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.

- **Mineurs**
 - Acte de naissance du mineur ou copie du livret de famille
 - Le cas échéant, justificatif relatif à l'autorité parentale (c'est-à-dire ordonnance d'un tribunal malgache confiant l'autorité parentale sur l'étudiant mineur à un tuteur en France)

- **Objet du voyage/séjour**
 - Attestation de pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français, mentionnant votre identifiant MG (assurez-vous que vous avez finalisé la procédure Campus France)

- **Hébergement**
 - Justificatifs d'hébergement :
 - Si le logement est loué : copie du bail. Ce document doit mentionner la surface du logement.

 - Si l'étudiant est logé à titre gratuit : Lettre de l'hébergeant s'engageant à héberger l'étudiant, à titre gratuit, pour la durée des études + copie de la pièce d'identité française de l'hébergeant + copie du bail ou du titre de propriété mentionnant la surface du logement.

 - Si l'étudiant est logé en cité universitaire : attestation du CROUS prouvant la réservation d'une chambre et le coût de la location.

 - Autre cas : lettre explicative + justificatifs mentionnant la surface du logement.

- **Ressources**

- Ressources exigées pour étudier en France:
 - 615 € minimum par mois ou 308 € minimum par mois si le logement est gratuit pour l'étudiant
 - Le montant des frais d'inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur
- Justificatifs à présenter pour les non-boursiers :
 - Lettre du ou des garant(s) financier(s) s'engageant à prendre en charge financièrement l'étudiant durant les études (et indiquer le montant qui sera versé chaque mois)
 - Pour chaque garant financier : 3 derniers bulletins de salaires, 3 derniers relevés bancaires, et tout autre document attestant de ressources financières, pièce d'identité
 - virement bancaire permanent et irrévocable d'un minimum de 615 € par mois (ou 308 € selon l'hébergement).
 - Si le garant financier réside en France : il faudra ajouter son dernier avis d'imposition en plus des justificatifs cités.
- Justificatifs à présenter pour les boursiers : Attestation de bourse indiquant le montant et la durée de la bourse.

A partir du dépôt à TLS, il faut compter 3 semaines de délai.

Lexique :

- Hébergeant : Il s'agit de la personne résident en France, qui s'engage à vous loger;
- Garant : Il s'agit de la / des personne(s) qui finance(nt) vos études en France.
- Le garant doit s'engager par écrit à financer votre séjour et votre cursus en France en précisant le montant de son engagement et en fournissant les justificatifs correspondants.
- Répondant : Il s'agit d'une personne résidant en France. Il peut s'agir d'un garant en France ou de votre hébergeant ;
- Tuteur : Il s'agit de la personne qui, sur ordonnance du Tribunal compétent, exercera l'autorité parentale sur un étudiant mineur durant son séjour. Elle doit résider à proximité de l'établissement d'études. Le tuteur peut également être hébergeant et garant.

Il est possible d'être à la fois hébergeant, garant et tuteur

Quelques conseils pour présenter au mieux son dossier

❓ **Choisir un logement proche du lieu d'études.**

Le logement doit se situer à une distance raisonnable de l'établissement d'enseignement (environ 1 heure 30 maximum de temps de trajet au maximum).

❓ **Pour les mineurs, choisir également un tuteur proche du lieu d'études.**

Pour remplir au mieux son rôle, le tuteur doit être en mesure de réagir rapidement en cas de besoin. Il importe donc de choisir une personne résidant près de l'établissement d'enseignement.

❓ **Démontrer la disponibilité des ressources financières.**

Les garants doivent être en mesure de prouver leur capacité à tenir leurs engagements. La production de relevés de compte et de fiches de paie récents est essentielle pour cela.

❓ **Documenter l'état du logement.**

Les conditions de logement doivent être démontrées par la production de documents (bail ou titre de propriété) détaillant la surface (et ou nbr de chambres) du logement prévu.

❓ **Présenter des documents complémentaires si vous le souhaitez.**

Si vous souhaitez rendre votre dossier plus clair et plus complet, vous avez la possibilité de présenter d'autres documents en plus des seuls justificatifs exigés. Vous pouvez notamment rédiger une lettre explicative.

Point relatif aux mesures sanitaires

Les étudiants font partie des catégories autorisées à entrer en France sous couvert de l'attestation de déplacement international « zone orange » disponible sur le site du ministère de l'Intérieur. **Aucune condition vaccinale ne leur est donc imposée.**

En revanche, **les parents souhaitant accompagner leurs enfants** pour leur installation ne font pas partie des catégories listées sur cette autorisation et **ne peuvent donc entrer en France que s'ils sont vaccinés au moyen de l'un des vaccins reconnus par l'Agence européenne du médicament.** Les personnes dans cette situation sont invitées à contacter le service des visas pour demander un rendez-vous pour le dépôt de leur demande de visa, et à joindre une preuve de vaccination à leur dossier.